

La journée de carence bientôt abrogée

Enfin une bonne nouvelle !

Mais restons prudents, il faudra attendre le PLF 2014 pour que cette mesure injuste soit enfin supprimée. Cette décision, "qui intervient dans le cadre des concertations issues de la grande conférence sociale", sera traduite par une disposition législative qui sera proposée dans le prochain projet de loi de finances présenté au Parlement.

La ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a donc annoncé le 20 février que le gouvernement proposerait la suppression du jour de carence des fonctionnaires dans le prochain budget. Cette mesure est injuste, inutile et inefficace. Elle est humiliante pour les agents

La journée
de carence
bientôt
abrogée

La ministre de la fonction publique a décidé l'abrogation de la journée de carence mise en place l'an passé pour les fonctionnaires. Une décision saluée par les organisations syndicales qui avaient combattu cette mesure injuste.

Marylise Lebranchu, ministre de la fonction publique, vient d'annoncer aux organisations syndicales qu'elle a décidé l'abrogation prochaine de la journée de carence en cas d'arrêt de maladie. Cette abrogation, qui devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2014, peut sans nul doute être mise à l'actif des nombreuses interpellations des fédérations de fonctionnaires, notamment la FSU, et des mobilisations des agents. Elle vient mettre un terme à une mesure injuste, dénoncée par toutes les organisations syndicales et qui était encore au cœur des revendications de la journée de grève du 31 janvier dernier.

Communiqués de presse de la FSU du 21 février 2013 Fonction publique : la journée de carence enfin abrogée !

La FSU prend acte avec satisfaction de la décision de la Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique d'abroger la journée de carence dans la Fonction publique.

Cette décision était attendue de tous les agents de la Fonction publique, fonctionnaires et contractuels. Il est certain que leur détermination et mobilisation ont compté dans cette décision.

Cette journée avait été dénoncée par toutes les organisations syndicales et était encore au cœur des revendications de la journée de grève du 31 janvier dernier.

Cette mesure était injuste et le gouvernement précédent qui l'avait instaurée avait surtout cherché à stigmatiser un peu plus les agents de la Fonction publique. Mais elle était aussi pénalisante car constituait de fait une nouvelle baisse de pouvoir d'achat en prélevant de facto 1/30ème de salaire pour chaque arrêt maladie. Elle faisait subir une double peine aux personnels contractuels relevant du régime général de la Sécurité Sociale.

Cette mesure était aussi économiquement sans effet et inefficace face à l'absence des agents pour raison de maladie nécessairement prescrite par un médecin. Elle pénalisait plus particulièrement les jeunes femmes et les personnels exerçant dans les zones difficiles.

La FSU demande que l'on continue d'agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine préventive notamment dans le cadre des CHSCT.

La FSU veut voir à travers cette décision une reconnaissance du rôle que jouent aujourd'hui les agents de la Fonction publique dans notre pays. Elle souhaite qu'il s'agisse d'un premier pas vers d'autres mesures attendues.

SNASUB - FSU

SYNDICAT NATIONAL
DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE
ET DES BIBLIOTHÈQUES



Le SNASUB/FSU au service des personnels administratifs, ITRF et des Bibliothèques de l'académie d'Amiens